



Chargés d'évacuation : Guide-file et Serre-file

Public :

Tout salarié de l'entreprise, membres du personnel désignés pour participer à l'évacuation.

Prérequis :

Aucun

Durée de formation :

3h30

1/2 journée

Nombre de participants :

De 4 à 12 stagiaires.

Formateur :

GUEGUEN Claude – Formateur, SSIAP 2 ou SSIAP 3.

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 02 96 46 38 96 ou par email : c.gueguenformation@gmail.com

Objectifs :

Permettre aux participants de réagir efficacement lors d'une situation d'urgence et d'assurer l'évacuation rapide et sécurisée des occupants d'un établissement.

À l'issue de cette formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre les principes et les obligations liés à l'évacuation en cas d'incendie ou d'urgence.
- Identifier les rôles des acteurs de l'évacuation (guide-file, serre-file, responsable d'évacuation).
- Reconnaître les moyens d'alarme et les cheminements d'évacuation.
- Appliquer les consignes d'évacuation en toute sécurité.
- Participer à la mise en œuvre d'un exercice d'évacuation.

Moyens et modalités :

Présentiel

Formation en présentiel, en inter ou en intra (lieu à définir), alternant apports théoriques, visite applicative du site et mises en situation pratiques. L'inscription est réputée acquise lorsque la

Document actualisé le 09/07/2026



convention est signée. Un questionnaire de positionnement est réalisé avant la formation afin d'identifier les axes de progrès. La formation se déroule sur une demi-journée (3h30), avec encadrement permanent par le formateur.

Moyens Techniques :

Logiciel, guide PDF, plateforme LUDO-TECH, PC, vidéoprojecteur, livret papier ou digital téléchargeable. Matériel adapté à la formation : brassards guide-file et serre-file.

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et de l'accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Accompagnement pédagogique et technique :

Un accompagnement pédagogique et technique est disponible à tout moment, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, par email (c.gueguenformation@gmail.com) ou par téléphone (02 96 46 38 96). Le formateur s'engage à répondre dans un délai de 72 h (hors week-end et jours fériés) à toute sollicitation. Le stagiaire peut également demander un entretien à tout moment, par email ou par téléphone.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis, est effectué selon les modalités suivantes :

Évaluation formative tout au long de la formation par questions-réponses, mises en situation, quiz et QCM. Mise en pratique guidée après chaque grand module. Observation des stagiaires lors des mises en situation. Evaluation individuelle finale sous forme de QCM ou d'étude de cas. Correction collective et remise de l'attestation des acquis.

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire

Document actualisé le 09/07/2026



Validation de votre inscription :

A l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation pour participer à la formation accompagner d'un livret d'accueil récapitulant l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à Claude GUEGUEN sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées du référent handicap :

AGEFIPH

Apolline Givaudan Odile Poisson

07 84 00 83 14

formation-bretagne@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 22 3 rue Villiers de l'Isle Adam CS50401 22194 PLERIN CEDEX

02.96.01.01.80

mdph@mdph.cotesdarmor.fr

CAP EMPLOI

Z.A.C. de la Beauchée 12 rue des Champs de Pies

22000 - Saint-Brieuc

Tel : 02 96 62 33 33

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH des Côtes d'Armor

84 Rue de la République 22000 Saint-Brieuc

Le Prix :

Sur devis

Document actualisé le 09/07/2026



Contact :

GUEGUEN Claude
c.gueguenformation@gmail.com
02 96 46 38 96

QUELQUES CHIFFRES:

	Promotion	Taux de satisfaction : (en %)	Nombre de stagiaire :
2026		Satisfaction (Formation récente — indicateurs disponibles à l'issue des premières sessions)	Aucun (Formation récente — indicateurs disponibles à l'issue des premières sessions)

Formation récente : les indicateurs de satisfaction et de réussite seront disponibles à l'issue des premières sessions.

Document actualisé le 09/07/2026

Claude GUEGUEN 46 route de Tonquedec, 22300 - Tonquedec – Siret : 494 799 760 00025 – Enregistré sous le n°53220878422 auprès du préfet de région : Bretagne – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. – Naf : 8559B– Tel : 02 96 46 38 96 – Email : c.gueguenformation@gmail.com<https://www.cgueguen-formation.fr/>



PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

1) Avant la formation

- Questionnaire de positionnement pour identifier ses propres axes de progrès.

Module 1 : Cadre Légal et Théorique (55 min)

Objectif : Connaître les obligations réglementaires de l'employeur et comprendre les causes, le développement et les dangers d'un incendie.

- **1. Introduction et Accueil (10 min)**
 - Présentation du formateur et des participants.
 - Recueil des attentes et présentation des objectifs de la demi-journée.
- **2. Les Obligations du Dirigeant (15 min)**
 - Connaître les obligations réglementaires selon le Code du Travail (CDT).
 - Responsabilité civile et pénale de l'employeur en matière de sécurité.
- **3. Notions de Base sur l'Incendie (30 min)**
 - **Les causes d'un incendie :** origines électriques, thermiques, humaines ou chimiques.
 - **Le développement du feu :** compréhension du mécanisme (le triangle du feu) et vitesse de propagation.
 - **Les dangers liés à l'incendie :**
 - Toxicité et opacité des fumées (premier danger mortel).
 - Effets de la panique sur le comportement humain.
 - Modes de propagation de la chaleur (conduction, convection, rayonnement).

PAUSE OBLIGATOIRE (15 minutes)

Module 2 : Organisation et Rôles de l'Évacuation (60 min)

Objectif : Savoir organiser l'évacuation et connaître le rôle de chaque acteur : guide-file, serre-file et responsable d'évacuation.

- **4. Organisation de l'Évacuation (30 min)**
 - Les consignes de sécurité spécifiques de l'établissement.
 - Reconnaissance et distinction du signal d'alarme générale.
 - Identification des cheminements, balisages et issues de secours.
 - Rôle et localisation du point de rassemblement sécurisé.
- **5. Rôles des Acteurs de l'Évacuation (30 min)**
 - **Guide-file :** missions d'encadrement et direction du personnel vers la sortie.
 - **Serre-file :** vérification des locaux (toilettes, bureaux isolés) pour s'assurer que personne ne reste en arrière.
 - **Responsable d'évacuation :** centralisation des informations au point de rassemblement et liaison avec les sapeurs-pompiers.
 - **Conduite à tenir vis-à-vis des personnes en difficulté :** gestion des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), blessés ou collaborateurs paniqués.

Module 3 : Pratique Extérieure, Terrain et Validation (80 min)

Document actualisé le 09/07/2026



Objectif : Adopter les bons réflexes en cas d'alarme, repérer les organes de sécurité du site et valider ses acquis.

- **6. Conduite à Tenir en Cas d'Alarme (20 min)**
 - **Les bons réflexes :** garder son calme, couper les énergies si possible, fermer les portes sans les verrouiller.
 - **Les erreurs à éviter :** revenir en arrière, utiliser les ascenseurs, encombrer les voies de passage.
 - **L'évacuation en sécurité :** progression dans le calme, techniques pour traverser une zone enfumée si nécessaire.
- **7. Visite Applicative du Site (45 min)**
 - Parcours de reconnaissance des cheminements d'évacuation réels.
 - Prise de connaissance directe et repérage des organes de sécurité de l'établissement :
 - Extincteurs (emplacement et types).
 - Robinets d'Incendie Armés (RIA) si présents.
 - Déclencheurs manuels (boîtiers bris de glace).
 - Plans d'évacuation et consignes affichées.
 - Vérification du fonctionnement des portes coupe-feu et issues de secours.
- **8. Fin de Formation et Évaluation (15 min)**
 - **Évaluation des acquis :** réalisation d'un QCM de validation ou analyse d'une étude de cas pratique en groupe.
 - Correction collective et réponses aux dernières questions.
 - **Clôture :** remise de l'Attestation et validation des acquis pour le registre de sécurité de l'entreprise.



www.cevequen-formation.fr

- Sports
- Cinéma
- Pêche
- Musculation
- VTT

1986



Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, Claude GUEGUEN a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de Claude GUEGUEN, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les bénéficiaires et l'organisme de formation, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « Claude GUEGUEN » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « Claude GUEGUEN » ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « Claude GUEGUEN », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « Claude GUEGUEN ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « Claude GUEGUEN » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « Claude GUEGUEN » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « Claude GUEGUEN », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « Claude GUEGUEN » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « Claude GUEGUEN » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

Document actualisé le 09/07/2026



- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « Claude GUEGUEN » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « Claude GUEGUEN ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau du(des) participant(s) ou de la dynamique de la session.

Confidentialité et communication

« Claude GUEGUEN », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « Claude GUEGUEN » au Client. « Claude GUEGUEN » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « Claude GUEGUEN » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « Claude GUEGUEN » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

L'organisme de formation s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « Claude GUEGUEN »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire

Document actualisé le 09/07/2026



pourra exercer ce droit en écrivant à : « Claude GUEGUEN » ou par voie électronique à : « Claude GUEGUEN ».

En particulier, « Claude GUEGUEN » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « Claude GUEGUEN » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lannion sera seul compétent pour régler le litige.